

Action culturelle

Décision n° 2021-104

Objet : Demande de subvention numérique et extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale, 3^e tranche

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu le code de justice administrative,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement,

Vu les travaux de rénovation de la bibliothèque,

Considérant que la réhabilitation de la bibliothèque a suscité d'une part l'acquisition d'outils numériques dont l'objectif était de renforcer le rôle d'animation de la bibliothèque, de remplir les missions de formation et de lutte contre la fracture numérique, de renforcer les collections par l'acquisition de ressources numériques accessibles en ligne.

L'État a accordé un taux de 50% et a versé une subvention de 19 257 € au titre de la 1^{ère} tranche et de 3 685 € au titre de la 2^e tranche. Le budget inscrit pour l'année 2021 s'élève à 9 335 € HT comprenant l'achat de livres numériques (1 896 €) chez PNB, des jeux vidéo (585 €) chez Micromania, du matériel numérique (1 050 € chez Smarteo et 300 €) et des ressources numériques (830 € chez IDLab, 3 750 € chez Arte, 924 € chez Universalis).

La ville de Sceaux sollicite le versement de la 3^e et dernière tranche pour un montant de 4 668 €.

Considérant d'autre part la subvention concernant l'extension des horaires d'ouverture passant de 31h à 35h hebdomadaires avec une grande lisibilité, une ouverture quotidienne dès 13h (pause méridienne), ainsi que l'ouverture le dimanche matin. Cette extension nécessite le recrutement de vacataires répartis sur le samedi et le dimanche ainsi qu'une augmentation des frais de fluides et de ménage. Au titre de l'extension des horaires, l'État a accordé un taux de 80% et a versé une 1^{ère} tranche d'un montant de 7 340 €, une 2^e tranche d'un montant de 12 413 €.

La ville de Sceaux sollicite le versement de la 3^e tranche pour un montant de 21 005 €.

DECIDE de solliciter l'État pour une subvention d'un montant de 4 668 € pour le numérique et de 21 005 € pour les extensions d'horaires.

Fait à Sceaux, le 10 mai 2021



Philippe LAURENT